

Assurance-chômage—Loi

chômage. Il a déclaré qu'il se pencherait sur le problème si le député qui avait soulevé la question le lui signalait. C'est bien gentil de sa part mais, après tout, c'est le travail de son ministère. Ce n'est pas à un simple député qu'il incombe de signaler le problème au ministre.

Les prestations devraient commencer à être versées plus rapidement. Nous devrions d'ailleurs nous pencher sur cette question aujourd'hui, mais nous avons mis le problème de côté pour encore un an. J'espère que, dans un an, nous ne serons pas de nouveau obligés de nous pencher sur cette question à la dernière minute. J'espère qu'entre-temps nous pourrions adopter le bill et y apporter de nombreux amendements. Notre société en évolution a besoin de la loi sur l'assurance-chômage. Je ne pense pas qu'aucun député puisse prétendre le contraire.

Une autre injustice flagrante dans la loi à l'heure actuelle a trait à la délimitation des régions. Le député de Rosedale a lui aussi mentionné le problème à l'égard de la circonscription de Simcoe-Nord. J'ai le privilège et l'honneur de représenter les municipalités de Rama et de Mara que le député a mentionnées plus tôt et qui sont situées tout près d'Orillia. Ces municipalités sont comprises dans la région de Toronto aux fins des règlements de l'assurance-chômage. Ma circonscription englobe aussi la municipalité de Georgina dans la région de York, qui a un taux de chômage supérieur à celui de toute autre partie de la municipalité régionale de York. Pourtant, cette municipalité se trouve, elle aussi, englobée dans la région de Toronto. Selon moi, c'est très injuste.

A mon avis, le bill aurait dû être présenté il y a longtemps. Ce qui m'attriste, c'est que mes électeurs des comtés de Haliburton et de Victoria sont probablement regroupés avec les habitants d'autres secteurs qui ont des industries différentes et d'autres problèmes de chômage. L'ensemble de la circonscription de Victoria-Haliburton a un taux de chômage de 9.5 p. 100. En 1980, le MEER avait indiqué que ce secteur connaîtrait un problème de chômage massif au milieu des années 80. Pourtant, le secteur n'est pas admissible au programme du MEER qui vise à stimuler l'emploi. Il est laissé pour compte.

J'ai rencontré le ministre bien des fois. Encore hier, j'ai voyagé en la compagnie de l'ancien ministre chargé du MEER qui s'occupe encore du ministre de l'Industrie et du Commerce et je lui ai demandé où en était ma subvention du MEER. Il m'a dit que tout allait bien et que le gouvernement s'en occupait. C'est ce qu'on me dit depuis des années, mais il ne se passe rien.

Je sais bien que nous ne pouvons pas nous attarder sur cette mesure très importante et que d'autres députés veulent prendre la parole, mais selon moi, nous ne devrions pas être obligés de faire un examen aussi sommaire d'une mesure qui touche un si grand nombre de Canadiens. A la façon dont le leader parlementaire du gouvernement a dirigé le débat, on serait porté à croire que bien des députés pourraient devenir chômeurs. Il a

même fait une remarque en ce sens qui n'avait rien à voir avec le projet de loi à l'étude.

A mon avis, le gouvernement ne devrait pas tarder davantage à modifier immédiatement le projet de loi. Je me joins à de nombreux autres députés qui ont parlé aujourd'hui de la nécessité d'une réforme. Nous avons besoin d'un projet de loi ayant un certain sens qui donnera espoir aux infortunés chômeurs canadiens. Nous avons besoin de divers programmes.

Je ne comprends pas pourquoi on a décidé de nommer un ombudsman dans la circonscription du ministre, comme l'a révélé le député de Nepean-Carleton. De nombreuses autres régions du pays auraient probablement besoin d'un ombudsman aussi. J'ignore quand le ministre fera cette annonce, mais l'affaire a probablement déjà été ébruitée maintenant.

En terminant, je signale que c'est le gouvernement qui a rendu ce projet de loi nécessaire. Le gouvernement a promis entre autres de trouver toutes les solutions nécessaires pour remédier à une économie chancelante au cours de la campagne électorale de 1980, mais la situation économique s'est aggravée depuis lors. J'espère que le gouvernement s'inquiétera de la gravité de la situation. Ce projet de loi devrait être prioritaire. Il n'en est pas encore là, mais il appartient au gouvernement d'y voir.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je dirai d'abord qu'à mon avis c'est une tragédie de disposer d'un bill d'assurance-chômage en un seul jour alors qu'en fait si le ministre avait jugé bon de le présenter plus tôt nous aurions pu le renvoyer au comité et en faire un examen approfondi, que d'autres amendements aient été nécessaires ou non. Je comprends toutefois l'urgence de son appel.

Je viens de Calgary, ville canadienne qui, au cours de la dernière décennie, s'est révélée une véritable locomotive de croissance. Samedi dernier, j'étais là à une réunion à laquelle se trouvaient un grand nombre de Canadiens qui avaient perdu leur emploi, qui avaient perdu leur maison ou étaient sur le point de la perdre parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer 19 p. 100 d'intérêt hypothécaire. C'est surtout qu'étant chômeurs ils ne peuvent assumer leur hypothèque.

Je prends la parole ici aujourd'hui à titre de Canadien qui a récemment fait l'expérience d'un phénomène terrifiant. C'est-à-dire d'un gouvernement qui a réussi à transformer une collectivité, un pays florissant et prospère en zone sinistrée, et cela par ses politiques ineptes. Si nous étudions ce bill aujourd'hui, c'est que le Canada compte maintenant quatre fois plus de chômeurs qu'il y a 14 ans quand le premier ministre actuel (M. Trudeau) est arrivé au pouvoir. C'est toute une réalisation que d'avoir contribué à quadrupler en quatorze ans le nombre des chômeurs au Canada. C'est là une réalisation indéniable du gouvernement.

Je souhaiterais que l'on puisse consacrer davantage d'argent aux chômeurs. Je me rends compte, toutefois, que nos impôts ont presque doublé en quatorze ans.